DocuSign Envelope ID: 1BF13C2D-4C9C-4AAA-83D7-57F3ACA0365B

ABEX

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 €

Siège social : 2, rue Tiquetonne– 75002 PARIS

En cours d'immatriculation au RCS de PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 15 heures,

Les Associés de la Société ABEX, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PARIS, se sont réunis au siège social afin de statuer, en la forme d'une Assemblée Générale Ordinaire, sur la désignation du premier Gérant de la Société, sur la détermination de ses pouvoirs et le montant de sa rémunération.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aurélien BERTRAND, propriétaire de 99 parts sociales de la Société, qui constate, qu'outre lui-même, est également présente la société LE GRAND BONHOMME, propriétaire d'une part sociale.

La totalité des parts sociales étant représentée l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du premier Gérant, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ;
- Questions diverses éventuellement ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de nommer en qualité de premier Gérant de la Société ABEX, société à responsabilité limitée en cours de formation :

Monsieur Aurélien BERTRAND,
Né le 22 juin 1984 à SAINT-NAZAIRE (44),
De nationalité française,
Demeurant 35, rue Etienne Marcel – 75001 PARIS.

Monsieur Aurélien BERTRAND déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Conformément aux dispositions statutaires, le gérant dispose à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir tous actes nécessaires à son fonctionnement et à l'exercice de l'objet social et, dans ces conditions, il engage la Société vis-à-vis de tiers.

Les fonctions du premier gérant s'exerceront sans limitation de durée.

DocuSign Envelope ID: 1BF13C2D-4C9C-4AAA-83D7-57F3ACA0365B

Monsieur Aurélien BERTRAND ne percevra, dans un premier temps, aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de gérant.

Toutefois, il aura droit au remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la Société, sur présentation des justificatifs.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

* *

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé après lecture par le Gérant et les Associés de la Société.

DocuSigned by:
Aurélien BERTRAND
5FAB0D8451AC4D4...

DocuSigned by:
Aurélien BERTRAND
5FAB0D8451AC4D4...